

Alerte presse

Jeudi 5 décembre 2024

URGENT / MaPrimeRénov' 2025 : les nouveaux barèmes publiés

Effy salue une stabilisation des règles du jeu, essentielle pour que les Français se projettent de nouveau dans la rénovation énergétique de leur logement

Ce jeudi 5 décembre, le futur ex-gouvernement publie en urgence au Journal Officiel le décret et l'arrêté fixant les modalités 2025 de MaPrimeRénov'. Voici ce qu'il faut en retenir :

Les règles qui s'appliquent pour MaPrimeRénov' en 2025

- ü Le parcours par geste reste accessible en 2025 pour tous les travaux, y compris l'isolation en monogeste ;
- ü L'exclusion des passoires thermiques du parcours par geste est repoussée au 1^{er} janvier 2026 : en d'autres termes les logements classés F et G au DPE restent éligibles aux aides par geste en 2025 ;
- ü L'obligation de fournir un DPE à l'entrée du parcours par geste est repoussée au 1^{er} janvier 2026.

Les forfaits MaPrimeRénov' en 2025 :

- ü Les forfaits d'aides pour les équipements de chauffage bois baissent d'environ 30% (chaudières, poêles, insert)

	2024	2025	2024	2025	2024	2025
	Ménages très modestes		Ménages modestes		Ménages à revenus intermédiaires	
Chaudières granulés	7 000€	5 000€	5 500€	3 850€	3 000€	2 100€
Chaudières bûches	5 500€	3 750€	4 500€	3 150€	2 000€	1 400€
Poêle granulés	1 800€	1 250€	1 500€	1 000€	1 000€	750€
Poêle bûches	1 800€	1 250€	1 500€	1 000€	700€	500€
Insert cheminée	1 800€	1 250€	1 000€	750€	600€	500€

ü Les forfaits rénovation d'ampleur pour les ménages à revenus supérieurs baissent fortement

Ménages à revenus supérieurs	Taux d'aide (en % du coût des travaux HT)	
	En 2024	En 2025
Saut de 2 classes	30%	10%
Saut de 3 classes	35%	15%
Saut de 4 classes		20%
Majoration si sortie de passoire	+10%	+10%

ü Les autres forfaits sont inchangés pour 2025 (PAC, isolation, rénovation d'ampleur TMO/MO/INT...).

ü Le taux maximum d'avance de l'aide pour les ménages très modestes passe de 70% à 50%.

N.B. : l'ensemble de ces changements de forfaits s'appliquera aux **demandes de primes déposées à compter du 1^{er} janvier 2025**. Les demandes de primes déposées jusqu'au 31 décembre 2024 bénéficieront des forfaits actuellement en vigueur.

Audrey Zermati, Directrice Stratégie Effy : « Dans ce contexte politique incertain, la publication de ces décrets est une très bonne nouvelle. Ils fixent les règles pour a minima un an et redonnent de fait de la stabilité, de la lisibilité sur les règles du jeu en matière d'aide à la rénovation énergétique. Cette stabilisation est un gage de confiance dont les Français ont besoin pour pouvoir de nouveau se projeter dans leurs travaux de rénovation énergétique. »

REPERES / Plafonds de ressources applicables au 1^{er} janvier 2025

Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources		
	« très modestes »	« modestes »	« intermédiaires »
	(prévus à l'article 1er de l'arrêté du 24 mai 2013)	(prévus à l'article 2 de l'arrêté du 24 mai 2013)	(prévus à l'article 2 de l'arrêté du 24 mai 2013)
1	23 768	28 933	40 404

2	34 884	42 463	59 394
3	41 893	51 000	71 060
4	48 914	59 549	83 637
5	55 961	68 123	95 758
Par personne supplémentaire	7 038	8 568	12 122

Autres collectivités

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources		
	« très modestes » <i>(prévus à l'article 1er de l'arrêté du 24 mai 2013)</i>	« modestes » <i>(prévus à l'article 2 de l'arrêté du 24 mai 2013)</i>	« intermédiaires » <i>(prévus à l'article 2 de l'arrêté du 24 mai 2013)</i>
1	17 173	22 015	30 844
2	25 115	32 197	45 340
3	30 206	38 719	54 592
4	35 285	45 234	63 844
5	40 388	51 775	73 098
Par personne supplémentaire	5 094	6 525	9 254

À propos du groupe EFFY

Effy est le n°1 de la rénovation énergétique en ligne, avec plus de 18 millions de visiteurs en 2022 sur les sites du groupe. Pionniers du secteur, nous accompagnons depuis 15 ans les particuliers dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique. Cet accompagnement va d'une simple assistance et la mobilisation des aides (Effy Liberté), jusqu'à un service clef en main assurant le suivi de A à Z du chantier, garantissant la qualité des travaux ainsi que leur financement (Effy Sérénité).

Plus de 150 conseillers en rénovation énergétique répondent gratuitement aux questions de près de 500 000 personnes chaque année et les orientent dans leur parcours.

Effy sélectionne et agréé ses artisans partenaires certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Nous en comptons plus de 4300, présents dans tous les territoires et de tous les corps de métiers. Ensemble, nous réalisons plus de 100 000 chantiers de rénovation énergétique par an, Notre ambition est d'accélérer la rénovation énergétique, en facilitant chaque étape, et en permettant aux particuliers et aux professionnels d'économiser du temps, de l'argent et de l'énergie.